



Enregistrement pour les paiements préautorisés (PPA)

Section 1 : Processus d'enregistrement

- 1) Bien lire les renseignements et conditions;
- 2) Choisir l'option de paiements préautorisés A ou B;
- 3) Joindre un chèque annulé ou un formulaire de dépôt direct;
- 4) Renvoyez le formulaire signé et le chèque annulé par courriel à taxes@russell.ca ou en personne ou par courrier au 717, rue Notre-Dame, Embrun ON, K0A 1W1.

Section 2: Informations et conditions

Informations et conditions générales :

- Vous avez la responsabilité d'aviser la municipalité si votre compte bancaire change, si vous vendez votre propriété ou si vous désirez annuler vos prélèvements automatiques.
- Après deux retraits retournés, nous annulerons votre plan de paiement préautorisé.
- Il n'y a aucuns frais d'ouverture de compte.
- En début de chaque année, pour l'inscription aux retraits mensuels pour les impôts fonciers, la Municipalité de Russell vous fera parvenir une lettre vous avisant du montant des paiements pour l'année en cours.
- Une fois que votre enregistrement PPA est activé, vous verrez une note au bas de votre facture « NE PAS PAYER – PPA ».

Informations et conditions pour l'Option A :

- Pour les comptes d'impôts fonciers, les versements seront calculés de janvier à août en paiements mensuels égaux équivalents aux impôts de l'année précédente divisée par 12 mois, et de septembre à décembre comme étant les impôts courants ajustés moins le montant payé à date, divisé par les 4 mois restants.
- Concernant les comptes d'eau et/ou d'égout, les paiements de janvier, avril, juillet et octobre seront ajustés selon votre consommation suivant la lecture de votre compteur d'eau.

Section 3: Données personnelles

Numéro de rôle de la propriété (impôts) : _____ Numéro du compte d'eau et/ou égouts : _____

Adresse de la propriété : _____

Courriel : _____

Je veux m'inscrire à la facturation électronique

Numéro de téléphone (cellulaire) : _____

Numéro de téléphone (domicile) : _____

Section 4 : Choix d'un plan de paiement préautorisé

Pour les deux options, les dates d'échéance peuvent varier entre le 25 et le 27 du mois.

Option A (Paiements mensuels égaux)

Sélectionnez les comptes que vous souhaitez enregistrer pour l'option A du PPA.

Compte d'impôt foncier

Montant : _____

Entrée en vigueur (mois) : _____

Compte des services d'eau et/ou d'égout

Montant : _____

Entrée en vigueur (mois) : _____

Option B (Paiement à la date d'échéance)

Sélectionnez les comptes que vous souhaitez enregistrer pour l'option B du PPA.

Compte d'impôt foncier

Entrée en vigueur (mois) : _____

Compte des services d'eau et/ou d'égout

Entrée en vigueur (mois) : _____

Signature

Nom 1 : _____ Signature 1 : _____ Date 1 : _____

Nom 2 : _____ Signature 2 : _____ Date 2 : _____

Coordonnées

Municipalité de Russell
Hôtel de ville,
717 rue Notre-Dame,
Embrun, ON K 0A 1W1

Questions sur la facturation des impôts fonciers?
Communiquez avec taxes@russell.ca
ou 613-443-3066 poste 2302.

Questions sur la facturation de l'eau et des égouts?
Communiquez avec revenues@russell.ca
ou 613-443-3066 poste 2309.